



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 55991

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le financement des associations chargées de la gestion des mesures de tutelle et de curatelle auprès des majeurs protégés. Ces associations, qui interviennent auprès de plus de 8 000 majeurs avec le concours de 178 collaborateurs salariés, se trouvent dans l'impossibilité de connaître le montant de leurs recettes pour établir le budget 2000, le mécanisme de financement qui repose sur un mois/mesure dont le plafond est fixé chaque année par arrêté ministériel n'ayant pas encore été publié. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre afin de régler rapidement ce dysfonctionnement qui se répercute sur la prise en charge des majeurs qui leur sont confiés et leur est donc préjudiciable.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55991

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7272